



Agence de l'Eau Artois Picardie
Service industrie
200 Rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal - BP 80818
59508 DOUAI Cedex

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

INVESTISSEMENTS DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION OU D'ECONOMIES D'EAU

1.- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ENTREPRISE

- ☞ Désignation de la Société (Raison Sociale) :
- ☞ Adresse du siège social :
-
- ☞ Adresse postale :
- ☞ Téléphone : _ _ - _ _ - _ _ - _ _
- ☞ Forme juridique de la Société :
- ☞ N° SIREN : ☞ N° Registre du Commerce :

☞ Taille de l'entreprise :

Pour déterminer si votre entreprise est une **Petite** ou **Moyenne** Entreprise ou une **Grande** Entreprise selon les modalités européennes (cf. art. 6 de la recommandation européenne 2003/361/CE), 3 données sont nécessaires: l'effectif, le chiffre d'affaires et le bilan. De façon simplifiée, vous pouvez déterminer si votre entreprise est une PME : (Pour une approche plus précise ou pour plus d'information, se reporter au guide « Définition d'une PME » en ligne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf)

Année de situation	Effectif de l'entreprise	Chiffre d'affaires annuel	Total du bilan annuel	Caractère d'autonomie(*)
				OUI ☐ NON ☐
	PME si < 250	PME si ≤ 50 millions €	PME si ≤ 43 millions €	

S'il est obligatoire de respecter les seuils relatifs aux effectifs, une PME peut choisir de se conformer **soit** au seuil du chiffre d'affaires, **soit** au seuil du bilan.

(*) Pour calculer vos données personnelles, vous devez déterminer si votre entreprise est **autonome** (de loin la catégorie la plus courante), **partenaire** ou **liée**. Vous êtes une entreprise autonome si:

- vous êtes totalement indépendante, autrement dit si vous ne détenez aucune participation dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation dans la vôtre;
- vous détenez une participation de moins de 25 % du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25 % ou plus de votre capital ou de vos droits de vote (le plus élevé des deux facteurs)

Je déclare que mon entreprise répond aux critères d'une : ☐ Grande entreprise ☐ PME

En cas de non remplissage ou de remplissage partiel des informations, l'entreprise sera considérée comme ayant le statut de grande entreprise.

2.- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT POUR LEQUEL LA PARTICIPATION FINANCIERE EST SOLLICITEE (si différent de l'entreprise citée ci avant)

- ☞ Désignation de l'établissement :
- ☞ Adresse du site:.....
.....
- ☞ N° SIRET : ☞ N° Registre du Commerce :
- ☞ **Personne chargée de ce dossier dans l'établissement :**
 Nom : Qualité :
 Téléphone : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ e-mail :

2.2.- ACTIVITE

- ☞ Code : Branche professionnelle de l'activité principale :

- ☞ **Evolution du chiffre d'affaires les 5 dernières années :**

Année					
C.A.					

- ☞ **Rythme de travail :**

L'activité est-elle saisonnière ?	Rythme journalier (8, 2x8...)	Nombre de jours d'activité :	
		par semaine :	par an :
OUI ☐ NON ☐			

- ☞ **Production :**

Principaux produits finis de votre établissement	Quantités produites Précisez l'unité (tonnes, pièces)	
	Année :	Année :

2.3.- ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU

Origine de l'Eau	Volume m ³ /an	Utilisations (1)	Estimation ou comptage
Distribution publique			
Forage – puits			
Eau de surface:			
Mer			
Autre origine :			
TOTAL			

(1) Utilisations possibles : sanitaires, alimentation chaufferie, refroidissement, procédés, lavages de matériels, lavage de sols, autres à préciser...

2.4.- COLLECTE ET GESTION DES EAUX RESIDUAIRES

Type d'eau	Destination (2)	Dispositif d'autosurveillance (3)
eaux sanitaires		
eaux de procédés		
eaux refroidissement		
eaux pluviales		
Autres :		

(2) Précisez si les effluents sont envoyés au réseau public d'assainissement (nom de la station), si ils subissent un traitement interne, ou sont rejetés sans traitement, si les eaux de pluie sont gérées à la parcelle...

(3) Comptage, paramètres et substances suivis...

Surface totale de l'usine :

Surface imperméable :

2.5.- OUTILS DE DEPOLLUTION

☞ Existe-t-il des ouvrages de dépollution ? OUI ☐ NON ☐

Dans l'affirmative, cocher la case correspondante et préciser leur nature :

Type d'ouvrage	Année de mise en service	Nom de l'exploitant si l'exploitation est sous traitée
☐ Prétraitement (type) :	----	
☐ Station d'épuration physico-chimique	----	
☐ Station d'épuration biologique	----	
☐ Epandage	----	
☐ Autres (à précisez) :	----	

2.6.- BOUES ET SOUS PRODUITS D'EPURATION PRODUITS L'ANNEE PRECEDENTE

☞ Précisez la nature des principaux produits, leur origine et leur destination :

Nature et origine	Tonnage dernière année (tonnage brut)	Destination finale, nom du prestataire

3.- PROJET D'INVESTISSEMENT OBJET DE LA DEMANDE

3.1 - Désignation et objectifs du projet

.....

3.2 - Principe et descriptif du projet

☞ **Objet de la demande :**

☐ Lutte contre les substances toxiques

☐ Lutte contre les pollutions classiques (Mes, DCO, DBO, N, P...)

☐ Economies d'eau

☐ Prévention des pollutions accidentelles

☐ Gestion des eaux pluviales

☞ **Types de travaux envisagés :**

- ☐ Mise en place d'un prétraitement
- ☐ Mise en place d'un système d'épuration
- ☐ Autres, précisez :

- ☐ Restructuration de réseau d'assainissement
- ☐ Mise en place d'une technique propre (modification du procédé de fabrication)

3.3. – Situation initiale et contexte de l'opération

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.4. - Nature des travaux envisagés

génie civil, principaux équipements avec leur dimensionnement...
 Joindre, si possible, le descriptif détaillé remis par le constructeur

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.5. – Performances et résultats attendus des équipements☞ **Cet investissement permettra-t-il de traiter :**

- ☐ Des **paramètres classiques** : Pollution éliminée (MeS, DBO, DCO, N, P...), économie d'eau, fiabilité, etc.
- ☐ Une ou plusieurs **substances toxiques** caractérisant le bon état des eaux : se reporter à la fiche spécifique sur la lutte contre les toxiques

Si oui, les citer et préciser les gains estimés par rapport à la situation actuelle : **Si nécessaire, joindre des documents techniques en annexe**

Nom du paramètre ou de la substance	Rendement attendu ou gain estimé (en kg/an)	Performance contractuelle (*)

(*) Faire référence et joindre les garanties des prestataires

☞ D'où proviennent les résultats chiffrés précédents :

- ☐ d'estimations faites par vous-même,
- ☐ de résultats moyens annuels obtenus dans le cadre de l'autocontrôle journalier,
- ☐ d'une enquête de pollution réalisée par un organisme extérieur. *(Dans ce cas, joindre les données ou l'étude ayant permis de calculer ces gains)*

4. - PRESENTATION ECONOMIQUE DU PROJET

4.1. – DEVIS ESTIMATIF DETAILLE (en euros Hors taxes)

Description des ouvrages	Cout (€ H.T.)
TOTAL GENERAL	

4.2. Cas particuliers des ouvrages qui assurent une fonction de production

Au-delà de la fonction de protection de l'environnement, lorsque les investissements envisagés assurent par exemple des fonctions de production (cas des techniques propres), les couts éligibles pour un financement par l'Agence concernent la part d'investissement liée à la protection de l'environnement.

☞ **Votre projet assurera-t-il des fonctions autres que la protection de l'environnement ? OUI ☐ NON ☐**

Dans l'affirmative, une approche spécifique (mise en évidence d'un scénario contrefactuel) est nécessaire. Pour plus de renseignements, contactez le service en charge de l'industrie à l'Agence.

4.3. INCITATIVITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE :

☞ **Éléments de contexte du projet :**

- | | |
|--|--|
| ☐ Contrainte réglementaire (norme de rejet) | ☐ Politique de groupe |
| ☐ Contrainte réglementaire (mise en place de MTD) | ☐ Intérêt économique |
| ☐ Autre : | |

☞ **Inspection des Établissements Classés dont dépend l'établissement :**

Nom : Subdivision :

Téléphone : _ _ - _ - _ - _ - _ e-mail :

☞ **Avez-vous entrepris des démarches auprès des administrations concernées (DREAL ou collectivité si vous êtes raccordé) pour la réalisation du ou des projets concernés (si oui, précisez) :**

.....

.....

.....

.....

☞ **En quoi la participation financière de l'Agence facilite ou modifie-t-elle votre projet ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4.4. - Etat d'avancement du projet

Date prévue ou effective de passation des premières commandes :	
Date prévue pour la mise en service des installations ou le rendu de l'étude :	

5.- ELIGIBILITE ET CHOIX DU DISPOSITIF D'AIDE POUR VOTRE ENTREPRISE

Lorsqu'une entreprise est éligible, l'agence peut apporter une participation financière soit dans le cadre du régime *de minimis*, soit dans le cadre du régime d'exemption.

Ce choix est de votre responsabilité et repose notamment sur :

- l'existence d'autres aides attendues ou obtenues au titre *de minimis* sur une période de 3 ans,
- la situation économique de votre entreprise (entreprise en difficulté),
- l'importance de votre projet (par rapport au seuil de 200 k€ sur 3 exercices fiscaux).

Pour les entreprises concernées par une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation), l'Agence de l'eau n'apporte pas :

- d'aide quel que soit le montant des travaux dans le cadre du régime d'exemption,
- d'avance remboursable dans le cadre du régime *de minimis*.

L'analyse financière de votre dossier par les services de l'Agence peut limiter voire rendre impossible une participation financière au titre du régime d'exemption (5 critères de « santé financière de l'entreprise » du régime d'exemption).

Une opération qui fait l'objet d'une mise en demeure ne peut faire l'objet d'un financement de l'Agence.

En fonction du régime pour lequel vous optez, remplissez l'une des 2 déclarations suivantes.

NB : Si votre société relève des secteurs de la pêche, de l'aquaculture ou de la production primaire de produits agricoles, prenez contact avec le service en charge de l'industrie de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

5a.- DECLARATION – Régime de minimis

Les aides de minimis sont accordées sur le fondement du règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis. Les informations à compléter dans ce formulaire de déclaration visent à contrôler l'éligibilité de l'entreprise aux aides de minimis.

Si votre entreprise a atteint le plafond d'aides de minimis (200 k€ sur 3 exercices fiscaux), une aide pourra lui être octroyée sur le fondement du règlement général d'exemption : utilisez la déclaration 5b.

Madame ou Monsieur :

Agissant en qualité de ¹ :

☞ Déclare sur l'honneur ² selon le détail ci-après :

- ☐ (*) Ne solliciter aucune autre aide publique sur ce projet
- ☐ (*) Solliciter une aide publique sur ce projet auprès de (précisez les organismes, les montants sollicités et si l'aide est déjà acquise) :

(*) Cochez obligatoirement une de ces 2 cases.

☞ Périmètre social à prendre en compte pour le contrôle du montant plafond d'aides de minimis ³ :

Que l'entreprise que je représente entretient au moins l'une des relations suivantes avec d'autres sociétés, directement ou à travers une ou plusieurs autres entreprises :

- ☐ une entreprise dispose de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;
- ☐ une entreprise détient le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;
- ☐ une entreprise détient le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;
- ☐ une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Si vous cochez une des 4 cases ci-dessus, ces entreprises sont considérées comme « entreprise unique » et toutes les aides de minimis perçues par l'entreprise unique doivent être comptabilisées dans la limite du plafond (200 k€ sur 3 exercices fiscaux).

☞ Aides accordées par l'Etat français à l'entreprise unique sur une période de 3 exercices fiscaux ⁴ :

Que l'entreprise que je représente :

- ☐ n'a pas reçu d'aide relevant du régime de minimis sur l'exercice fiscal en cours ou sur les deux exercices fiscaux précédents ;
- ☐ a reçu sur l'exercice fiscal en cours ou sur les deux exercices fiscaux précédents des versements d'aides publiques au titre du régime de minimis (Compléter le tableau ci-dessous) ;
- ☐ a connaissance d'aides de minimis déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir (Compléter le tableau ci-dessous).

Lister dans le tableau ci-dessous les aides relevant du régime de minimis :

Date de demande	Date de l'attribution	Nom de la société	Numéro SIREN de la société	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG,...)	Montant de la subvention ou de l'Equivalent Subvention Brut (avant impôts et autres prélèvements)
TOTAL					

Reproduire sur papier libre si nécessaire

¹ Joindre l'attestation de capacité d'engager la société (Extrait KBis, PV d'assemblée,...)

² Toute fausse déclaration peut donner lieu à des poursuites sur le fondement des articles 441-4 du code pénal.

³ L'encadrement européen entend par entreprise bénéficiaire toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son mode de financement et considère que toutes les entités contrôlées en droit ou en fait par la même entité doivent être considérées comme constituant une entreprise unique. Le montant maximal des aides de minimis s'applique à l'entreprise unique et non par établissement.

⁴ En cas d'entreprises liées, la déclaration rapporte toutes les aides de minimis dont ont bénéficié les diverses entités de « l'entreprise unique ».

- ☞ Solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réalisation de l'opération présentée dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (*Délibération n°15-A-064 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence consultable sur le site internet de l'Agence*) et s'engage à en respecter les clauses,
- ☞ Certifier ne pas avoir engagé les prestations et les travaux visés dans la demande,
- ☞ Assurer que le projet objet de la demande ne fait pas l'objet d'une mise en demeure,
- ☞ Prendre note que l'agence peut être amenée à demander une garantie pour assurer le remboursement de l'avance remboursable susceptible d'être accordée,
- ☞ Certifier être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales de l'établissement ainsi que du paiement des redevances dues à l'agence.

A, le

LE DECLARANT (signature et cachet de l'entreprise)

5b.- DECLARATION – Régime d'exemption

Les aides « RGE » sont accordées sur le fondement du règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité. Ces aides ne peuvent être attribuées aux entreprises en difficulté.

Madame ou Monsieur :

Agissant en qualité de⁵ :

☞ **Déclare sur l'honneur⁶ selon le détail ci-après** (cocher les cases correspondantes à votre situation) :

- ☐ (*) Ne solliciter aucune autre aide publique sur ce projet
- ☐ (*) Solliciter une aide publique sur ce projet auprès de (*précisez les organismes, les montants sollicités et si l'aide est déjà acquise*) :
-
- (*) Cochez obligatoirement une de ces 2 cases.

☞ **Santé financière de l'entreprise :**

- ☐ que la société que je représente se trouve dans l'un des cas suivants :
 - ☐ Société à responsabilité limitée (telle que SA, SAS, SARL, autre que PME en existence depuis moins de trois ans) dont la moitié du capital social souscrit a disparu en raison des pertes accumulées. Tel est le cas lorsque la déduction des pertes accumulées des réserves conduit à un montant cumulé négatif qui excède la moitié du capital social souscrit ;
 - ☐ Société dont certains associés ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société (autre que PME en existence depuis moins de trois ans), lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu des pertes accumulées ;
 - ☐ L'entreprise remplit les conditions de soumission à une procédure collective (règlement ou liquidation judiciaire...) ;
 - ☐ L'entreprise a bénéficié d'une aide au sauvetage et n'a pas remboursé le prêt ou mis fin à la garantie, ou a bénéficié d'une aide à la restructuration et est toujours soumise à un plan de restructuration ;
 - ☐ L'entreprise (autre que PME) dont le ratio emprunts / capitaux propres de l'entreprise est supérieur à 7.5 et le ratio de couverture des intérêts de l'entreprise, calculé sur la base de l'EBITDA, est inférieur à 1.0 depuis les deux exercices précédents.
- ☐ que la société que je représente ne se trouve dans aucun des cas cités.

⁵ Joindre l'attestation de capacité d'engager la société (acte de l'AG, extrait Kbis,...)

⁶ Toute fausse déclaration peut donner lieu à des poursuites sur le fondement des articles 441-4 du code pénal.

- ☞ Solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réalisation de l'opération présentée dans la présente demande, et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Délibération n°15-A-064 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence consultable sur le site internet de l'Agence) et s'engage à en respecter les clauses,
- ☞ Certifier ne pas avoir engagé les prestations et les travaux visés dans la demande,
- ☞ Assurer que le projet objet de la demande ne fait pas l'objet d'une mise en demeure,
- ☞ Prendre note que l'agence peut être amenée à demander une garantie pour assurer le remboursement de l'avance remboursable susceptible d'être accordée,
- ☞ Certifier être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales de l'établissement ainsi que du paiement des redevances dues à l'agence.

A, le

LE DECLARANT (signature et cachet de l'entreprise)

6.- CONSTITUTION DU DOSSIER

La demande de participation financière doit être dûment complétée, signée et adressée à :

Agence de l'Eau Artois Picardie - Service industrie
200 Rue Marceline - Centre tertiaire de l'Arsenal - BP 80818
59508 DOUAI Cedex
Tél : 03.27.99.90.00

Afin de nous permettre d'instruire votre demande, vous voudrez bien joindre au dossier type ci-joint complété :

- d'une part, les **éléments administratifs et financiers** complémentaires qui permettront d'identifier et caractériser le bénéficiaire de l'aide :
 - un **extrait Kbis** (datant de moins de 3 mois) ou un extrait du registre de Commerce,
 - le justificatif attestant des **pouvoirs du signataire** de la présente demande de participation financière et de la future convention,
 - un **relevé d'identité bancaire**,
 - une copie recto-verso des **factures d'eau de ville** sur les 5 dernières années.
 - les **liasses fiscales** sur les trois dernières années.
- d'autre part, les **pièces techniques** complémentaires relatives au projet qui permettront aux services de l'Agence d'instruire concrètement votre demande en identifiant si c'est une opération finançable et en proposant des modalités pratiques de financement:
 - un **plan de situation** localisant l'établissement par rapport aux agglomérations, routes et cours d'eau,
 - un **plan de l'établissement** identifiant notamment le réseau de collecte, les points de rejets et de forage,
 - un **plan des installations concernées par le projet présenté**,
 - une **copie de l'arrêté préfectoral** (ou de son projet) pris pour l'établissement au titre des Installations Classées et, en cas de raccordement au réseau public, de **l'arrêté d'autorisation de rejet** délivré par le maire ou de la **convention spéciale de déversement**,
 - un **devis descriptif détaillé** (tous les devis, même ceux non retenus),
 - le **résultat de l'autocontrôle** de vos rejets sur les 2 dernières années (si vos résultats ne sont pas disponibles sur GIDAF),
 - les propositions techniques et les garanties de résultat fournies par les prestataires,
 - un planning prévisionnel des travaux.

N'hésitez pas à contacter le service industrie de l'Agence qui est à votre disposition pour étudier votre projet et répondre à vos questions.